



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE

BOULE
VARD
PAR 31

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 2 MAI 2019
N° d'ordre de la délibération : 39
N° de feuillet : 1/2**

Date de la convocation : 25 avril 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 11
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 2 mai 2019 à 10 heures 00
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

**Mandat spécial pour une réunion de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des
Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à Paris le 10 avril 2019**

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Roland CLEMENCON, Jean Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Patrice RIVAL, et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Raoul RASPEAU et Claude SARRALIE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc MENGAUD est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération du 3 juillet 2014, le comité syndical a donné délégation au bureau pour « prendre toute décision concernant les conditions de défraiement des élus membres et du personnel du Syndicat ».

Conformément à l'article L5211-14 du CGCT, les membres du comité syndical du SDEHG, appelés à représenter le syndicat en dehors du département de la Haute-Garonne, peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de mission, dans le cadre de mandats spéciaux.

Le 10 avril 2019, a eu lieu la réunion de l'Assemblée Générale de la fédération des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à Paris. Monsieur Pierre IZARD, Président du SDEHG, a donné procuration à Monsieur Cyril DESOR, membre du bureau, pour participer à cette réunion.

La réunion du bureau ne s'étant pas tenue en amont de la réunion, il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur la prise en charge des frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 2 MAI 2019
N° d'ordre de la délibération : 39
N° de feuillet : 2/2

Mandat spécial pour une réunion de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des
Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à Paris le 10 avril 2019

Comme Monsieur Cyril DESOR, a effectivement assisté à cette réunion à Paris dans l'intérêt des affaires du SDEHG, après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des membres votants :

- de prendre en charge les frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés ;
- de prélever les crédits sur le compte 6532.

Résultat du vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	1

M. DESOR ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président



Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le 09 MAI 2019